



وزارة التعليم العالي والبحث العلمي
وتكوين الأطر

الوزارة المكلفة بالمغاربة المقيمين
بالخارج وشؤون الهجرة

Appel à candidature aux étudiants marocains démunis
résidant à l'étranger pour l'obtention des bourses universitaires au titre de
de l'année universitaire 2015-2016

Les conditions requises pour bénéficier de la bourse:

+ Pour les Etudiants de 1^{er} cycle de Licence et des Ecoles Supérieures :

- 1) Les bourses seront attribuées chaque année, en fonction de la situation sociale et du parcours étudiant du candidat.
- 2) La bourse est attribuée est valable pour une année renouvelable à condition que le bénéficiaire présente un certificat d'inscription au titre de la deuxième année.
- 3) L'octroi de cette bourse est limité à un seul étudiant par famille.

+ Pour les Etudiants du Master et du Doctorat :

- 1) Les bourses seront attribuées chaque année en fonction de la situation sociale et de l'excellence scientifique (nombre d'années d'études du cycle de licence et des mentions obtenus).
- 2) Pour les étudiants du Master, les bourses seront attribuées pour une année renouvelable sous condition la présentation du certificat d'inscription au titre de la deuxième année.
- 3) Pour les étudiants doctorant, les bourses seront attribuées pendant une durée de 4 ans au maximum et ce, sur la base du rapport annuel établi par l'encadreur de thèse faisant état de l'avancement de la recherche.

+ Dossier de candidature pour bénéficier de la bourse :

- 1- Demande manuscrite adressée au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, et de la Formation des Cadres via le Ministre Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration ,

- 2- Remplir le formulaire de la demande de la bourse et le certifier auprès des services des postes consulaires,
- 3- Copies de la carte d'identité nationale et de la carte consulaire de l'étudiant,
- 4- Copie légalisée de la carte de résidence du parent ou tuteur légal,
- 5- Copie légalisée de l'attestation de salaire ou du revenu annuel du parent ou tuteur du candidat,
- 6- Copie légalisée du certificat d'inscription dans les établissements publics universitaires supérieurs au cours de l'année universitaire 2015-2016 traduite (Arabe ou Français),
- 7- Une copie légalisée du baccalauréat obtenu dans le pays d'accueil,
- 8- Copie légalisée de la licence pour les étudiants du Master,
- 9- Copie légalisée de licence et du Master pour les étudiants de Doctorat,
- 10- Relevé de note des trois années du baccalauréat pour les étudiants de licence
- 11- Relevé de note des années de la licence pour les étudiants du Master
- 12- Relevé de note des années du Master pour les étudiants de Doctorat.

▪ **Conditions du dépôt de dossiers :**

Les étudiants des MRE issus de familles démunies désirant bénéficier des bourses sus mentionnées, doivent présenter leurs dossiers menés des documents exigés aux services des postes consulaires marocains relevant du siège de leur résidence.

▪ **Conditions de sélection des candidatures :**

Un comité composé du Ministère Chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique, et de la Formation des Cadres sera chargé de la sélection des bénéficiaires, selon le quota annuel des bourses réservées aux étudiants MRE démunis.

- ✓ **Dernier délai du dépôt de dossiers de candidature est le 30 Janvier 2016.**
- ✓ **L'appel à candidature est téléchargeable à partir du Site internet du Ministère www.mre.gov.ma**